

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Date de la convocation
2.07.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 28

L'an deux mille vingt six
le huit juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoint ; M. THIBAUT,
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay), Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE,
Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD,
M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme MOUSSEAU, M. AUCHER, Mme LE DUC, M. GANDIER, M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. SERGENT

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Francis AUCHER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de Mme Carole LE DUC à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à M. Christopher LETAIN

Pouvoir de M. Kevin BRANCO-NUNES à M. Romain BONNET

Pouvoir de M. Alexandre SERGENT à Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD

OBJET DE LA DELIBERATION :

Restauration scolaire au 1^{er} septembre 2026 : Révision des tarifs

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Depuis 2023, les tarifs de la restauration scolaire sont fixés à 3,94 € par repas
pour les élèves des écoles maternelles et à 4,31 € par repas pour les élèves des écoles
élémentaires.

À la suite du changement de prestataire de restauration scolaire intervenu en
septembre 2025, une nouvelle grille tarifaire a été mise en place, incluant une partie du
coût des agents sur la pause méridienne. Afin de tenir compte de cette évolution et de
maintenir l'équilibre financier du service, il est proposé de réviser les tarifs applicables
aux familles à compter du 1er septembre 2026, comme suit :

Maternelle	Élémentaire	Adulte	Goûters
3,97 €	4,34 €	6,23€	0,58€

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 13 JUIL. 2026

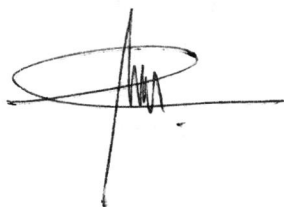
Publié le : 13 JUIL. 2026

Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse, Éducation » en date du 22 juin 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette révision de tarifs et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

